



# ÉCOLE DE LA **ROSE-DES-VENTS**

**Informations aux familles**

---

**ENSEMBLE!**

**2025-2026**

---

## **Mot de la direction**

**Bonjour chers parents,**

**Ce précieux document renferme les principales informations concernant l'école et son fonctionnement. Bien que les intervenants présentent les points importants aux élèves, nous vous demandons d'en faire la lecture avec votre enfant afin qu'il soit conscient de la collaboration école-famille.**

**Nous vous demandons également de signer le document qui atteste que vous avez pris connaissance avec lui des règles de vie de l'école et des interventions possibles. Vous pouvez faire signer plus d'un enfant sur le même formulaire.**

**Nous vous souhaitons une excellente année 2025-2026**



**Nathalie Lavallée**

**Directrice**

**École de La Rose-des-Vents**



ÉCOLE DE LA  
**ROSE-DES-VENTS**

50, rue Arlette-Fortin

Lévis, Québec, G6Z 3B9

418 839-0039

Secrétariat #1

Service de garde #0

[rosevents@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:rosevents@cssdn.gouv.qc.ca)

## Personnel de l'école

**Directrice :** Nathalie Lavallée

**Secrétaire :** Daphnée Drouin

**Service de garde :** Johanne Bouffard

**Psychoéducateur :** Félix Riou

**Orthopédagogue :** Sarah Guillemette

**Francisation :** Anne Boucher

	<b>Enseignants :</b>	<b>Complément de tâche</b>	<b>TES</b>
<b>001</b>	<b>Geneviève Boucher</b>		<b>Stéphanie Desjardin</b>
<b>002</b>	<b>Élyse Leblond-Fontaine</b>		<b>Nathalie Roger</b>
<b>101</b>	<b>Jennifer Coulombe</b>	<b>Anne Boucher</b>	<b>Manon Berberi</b>
<b>102</b>	<b>Karina Vachon</b>	<b>Audrey Laliberté</b>	<b>Manon Berberi</b>
<b>201</b>	<b>Valérie Demers</b>	<b>Anne Boucher</b>	<b>Manon Berberi</b>
<b>202</b>	<b>Stéphanie Rochon</b>	<b>Anne Boucher</b>	<b>Manon Berberi</b>
<b>301</b>	<b>Mélanie Bergeron</b>	<b>Claudia Roy</b>	<b>Kim Caouette</b>
<b>302</b>	<b>Caroline Gagné</b>	<b>Claudia Roy</b>	<b>Kim Caouette</b>
<b>401</b>	<b>Valérie Jutras</b>	<b>Audrey Laliberté</b>	<b>Kim Caouette</b>
<b>402</b>	<b>Émilie Ouellet</b>	<b>Audrey Laliberté</b>	<b>Kim Caouette</b>
<b>501</b>	<b>Olivier Couture</b>		<b>Véronique/Catherine Veillette</b>
<b>502</b>	<b>Stéphanie Carrier</b>		<b>Véronique/Catherine Veillette</b>

<b>601-602</b>	<b>Caroline Simard (anglais) Mélissa Drolet (titulaire)</b>	<b>Mike Finger  Claudia Roy</b>	<b>Catherine Veillette</b>
<b>701</b>	<b>Valérie Barbeau</b>	<b>Amélie Buteau</b>	<b>Sophie Ève</b>
<b>702</b>	<b>Mélissa Ranger</b>		<b>Karine Roger</b>
<b>703</b>	<b>Kristine Fortier</b>		<b>Annie Jacques</b>
<b>Musique</b>	<b>Nicolas Dussault</b>		
<b>Anglais</b>	<b>Catherine Falardeau</b>	<b>1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3, CATSA 3</b>	
<b>Anglais</b>	<b>Mike Finger</b>	<b>4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année, CATSA 1 et 2</b>	
<b>Éducation physique</b>	<b>Geneviève Côté- Paquel</b>		
<b>Éducation physique (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle)</b>	<b>Sabrina-Cloé Dussault</b>		

<b>Service de garde</b>	
<b>Marie-Claude Guay</b>	<b>Classe principale et 6<sup>e</sup> année</b>
<b>Jacinthe Roy</b>	<b>Précolaire</b>
<b>Louise Nadeau</b>	<b>Précolaire</b>
<b>Katryne Girard</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>
<b>Lala Soukina Mendili</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>
<b>Élizabeth Lavoie</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>
<b>Marie-Claude Allard</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle et 3<sup>e</sup> année</b>
<b>Nathalie Roger</b>	<b>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année</b>
<b>Nancy Boivin</b>	<b>2<sup>e</sup> cycle</b>
<b>Francine Drouin</b>	<b>2<sup>e</sup> cycle</b>
<b>Marie-Claude Rondeau</b>	<b>4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année</b>
<b>Marie-Claude Carrier</b>	<b>4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année</b>
<b>Sylvie Ruel</b>	<b>3<sup>e</sup> cycle</b>

## Horaire de l'école

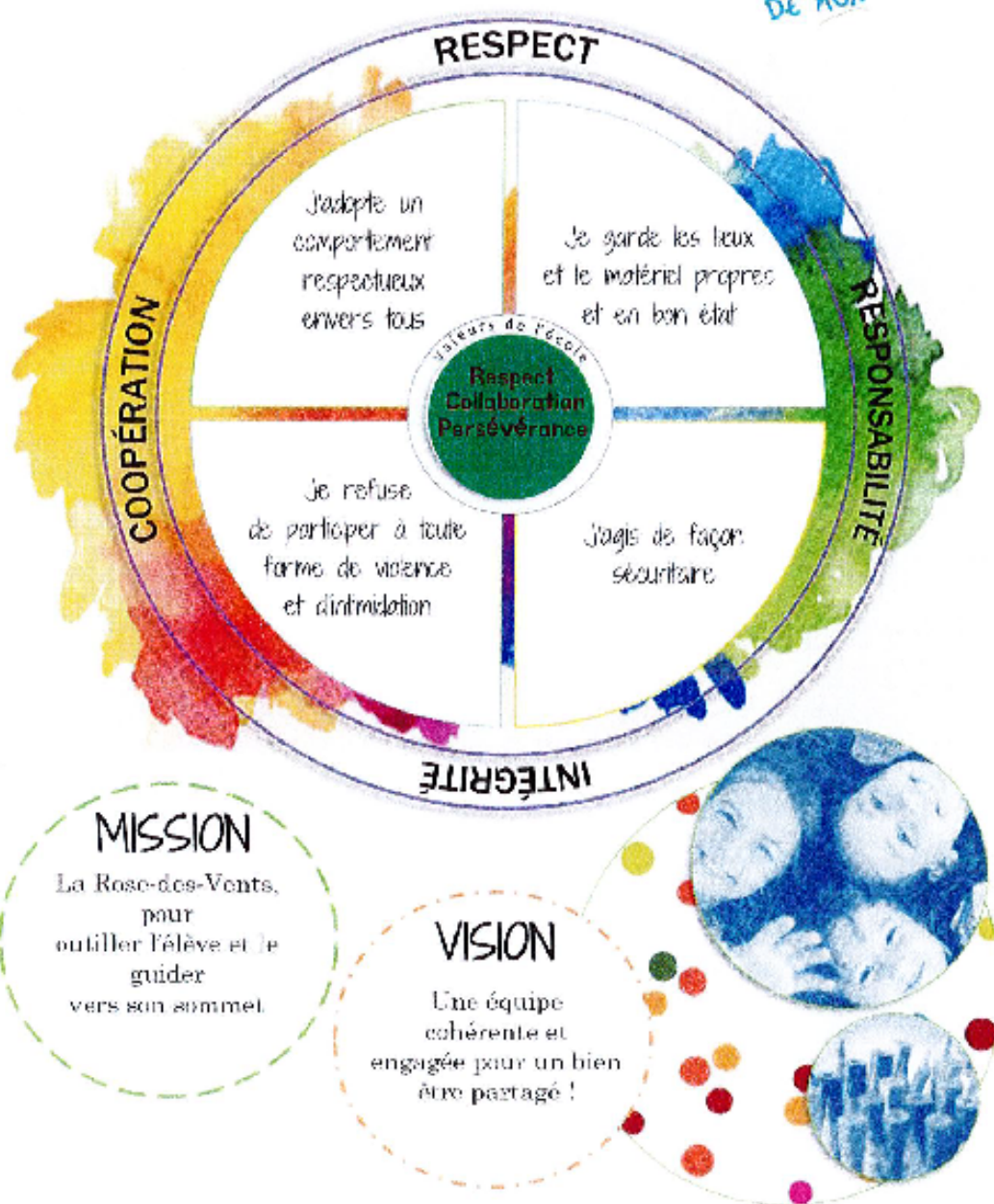
<b>Horaire du préscolaire</b>	
<b>7h45-7h50</b>	<b>Arrivée des élèves sur la cour-surveillance</b>
<b>7h55</b> Début des classes	Première cloche-Les élèves se dirigent vers leur rang-Entrée
8h-9h	Période 1
9h-10h	Période 2
10h25-11h25	Période 3
<b>11h25-12h40</b>	<b>Dîner</b>
<b>12h40-12h50</b>	<b>Arrivée des élèves qui dînent à la maison-surveillance</b>
12h50-12h55	Première cloche-Les élèves se dirigent vers leur rang-Entrée
12h55-14h12	Période 4
14h12-14h17	Départ vers la maison ou le service de garde

<b>Horaire du primaire (1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année)</b>	
<b>7h45-7h55</b>	<b>Arrivée des élèves sur la cour-surveillance</b>
<b>7h55</b>	Première cloche-Les élèves se dirigent vers leur rang-Entrée
8h-9h	Période 1
9h-10h	Période 2
10h-10h25	Récréation
10h25-11h25	Période 3
<b>11h25-12h40</b>	<b>Dîner</b>
<b>12h40-12h50</b>	<b>Arrivée des élèves qui dînent à la maison-surveillance</b>
12h50-12h55	Première cloche-Les élèves se dirigent vers leur rang-Entrée
12h55-13h55	Période 4
13h55-14h20	Récréation
14h20-15h20	Période 5
<b>15h20-15h35</b>	<b>Départ des élèves-surveillance</b>

**Tu ne dois pas arriver sur la cour avant l'heure indiquée (7h45 AM et 12h40 PM), si tu n'es pas inscrit au service de garde, car il n'y a pas de surveillants sur la cour!**

# LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



## Message aux parents et aux élèves

À l'école de la Rose-des-Vents, la réussite des élèves est ce qu'il y a de plus important. Nous travaillons tous pour que le climat scolaire soit positif afin que chacun soit motivé à apprendre dans un milieu où il se sent en sécurité et où le respect et la confiance mutuels sont présents.

Les règles de conduite de la Rose-des-Vents et la gestion des manquements sont élaborées à partir d'un principe **éducatif**. Notre code de vie comprend des gestes de réparation et des mesures de soutien. Les intervenants attribuent des conséquences logiques qui reposent sur l'analyse de la situation selon les facteurs suivants : intensité, fréquence, constance et durée.

Afin de s'assurer que le code de vie soit respecté par les élèves de l'école, l'équipe a élaboré des règles de conduite claires connues de tous et appliquées avec constance et cohérence. Les intervenants enseignent explicitement les comportements attendus et mettent en place des mesures de renforcement.

Vous recevrez, via Mozaïk Portail parent, des observations et les interventions en lien avec les comportements de votre enfant (comportements positifs, manquements mineurs, manquements majeurs).

Dans les pages suivantes, se retrouvent :

- Les valeurs du centre de services scolaire et de l'école ;
- Les règles de conduite de l'école ;
- Les mesures apportées pour aider à faire respecter ces dernières ;
- Les différentes consignes de fonctionnement de l'école.

La direction

- 
- Mon enfant et moi avons pris connaissance des règles de conduite et des consignes de fonctionnement de l'école

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

# Règles de conduite 2025-2026

## Milieux

À la Rose-des-Vents, le vouvoiement est de mise partout et avec tous les intervenants et visiteurs!

	Classes	Corridors		Toilettes	Gymnase et vestiaires	Secrétariat	Bibliothèque	Cour d'école	Service de garde
		Heures de cours	Entrées et sorties						
Attentes Respect	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'utilise les formules de politesse, svp et merci</li> <li>• J'applique les consignes données</li> <li>• J'écoute la personne qui parle</li> <li>• Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour</li> <li>• J'accomplis adéquatement le travail demandé</li> <li>• Je prends soin des autres et du matériel</li> <li>• Je garde l'environnement propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je marche</li> <li>• Je circule à droite</li> <li>• Je m'occupe de moi-même</li> <li>• Je respecte l'espace des autres</li> <li>• Je garde l'environnement propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je circule en silence</li> <li>• Je garde mon rang</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je garde le silence au son de la cloche «Vivaldi»</li> <li>• Je change mes souliers (intérieur, extérieur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis silencieux</li> <li>• Je respecte l'intimité des autres et la mienne</li> <li>• Je me lave les mains</li> <li>• Je garde l'environnement propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'utilise les formules de politesse, svp et merci</li> <li>• J'applique les consignes données</li> <li>• Je prends soin des autres</li> <li>• J'utilise le matériel adéquatement</li> <li>• Je garde l'environnement propre</li> <li>• J'agis de façon sécuritaire</li> <li>• Aux vestiaires, je respecte l'intimité des autres et la mienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'utilise les formules de politesse, svp et merci</li> <li>• Je suis silencieux</li> <li>• J'applique les consignes données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'applique les règles de la cour d'école</li> <li>• J'applique les consignes données par tous les intervenants</li> <li>• Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres</li> <li>• J'utilise le matériel adéquatement</li> <li>• J'agis de façon sécuritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'applique les formules de politesse, svp et merci</li> <li>• J'applique les consignes données</li> <li>• Je prends soin des autres et du matériel</li> </ul>

En tout temps, je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

## TRAJECTOIRE MANQUEMENTS MAJEURS

<b>Petits (maternelle, 1er cycle)</b>				
<b>Comportements</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Violence verbale <b>dirigée</b>	Retrait une période	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée
Violence physique <b>dirigée</b>	Retrait une période	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée
Commentaires racistes, homophobes ou sexistes <b>dirigés</b>	Retrait une période	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée
Comportements non-sécuritaire	Retrait une période	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée
<b>Grands (2ième, 3ième cycle)</b>				
<b>Comportements</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
Violence verbale <b>dirigée</b>	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée	
Violence physique <b>dirigée</b>	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée	
Commentaires racistes, homophobes ou sexistes <b>dirigés</b>	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée	
Comportements non-sécuritaire	Retrait ½ journée	Retrait 1 journée complète	Suspension 1 journée	

### IMPORTANT :

Chaque situation est analysée puisque chaque situation est différente. Il ne faut pas oublier que le cerveau de nos jeunes est en plein développement. Les sanctions et accompagnements proposés peuvent être différents selon l'âge de l'enfant et les accompagnements déjà en place pour celui-ci. Le but n'est pas que l'enfant soit constamment à l'extérieur de la classe, mais de faire un arrêt d'agir et de mettre en place des stratégies qui l'aidera à modifier son comportement.

Nous comptons sur votre collaboration !

## Interventions éducatives



Mesures de renforcement	Mesures d'aide et de soutien	Mesures de réparation	Mesures disciplinaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Félicitations verbales</li> <li>• Félicitations gestuelles (pouce levé)</li> <li>• Félicitations écrites</li> <li>• Avoir un privilège personnel</li> <li>• Avoir un privilège de groupe</li> <li>• Passer un moment privilégié avec un adulte</li> <li>• Participer à une récréation prolongée</li> <li>• Vivre une période récompense</li> <li>• Avoir une responsabilité spéciale</li> <li>• Communication aux parents pour souligner les bons coups</li> <li>• Billets « Bravo »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner les comportements attendus</li> <li>• Modéliser les comportements attendus</li> <li>• Faire des pratiques guidées</li> <li>• Soutenir les comportements positifs</li> <li>• Vivre des ateliers d'habiletés sociales</li> <li>• Jumeler l'élève avec un pair expert</li> <li>• Utiliser du matériel (aide-mémoire, pictogramme, etc.)</li> <li>• Utiliser une technique d'impact</li> <li>• Être en garde à vue avec intervention de l'adulte</li> <li>• Fonctionner avec une feuille de route</li> <li>• Rencontrer un intervenant de l'école</li> <li>• Être en tutorat avec un adulte signifiant</li> <li>• Collaborer avec le parent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation avec la personne lésée pour le choix de la réparation</li> <li>• Faire des excuses verbales</li> <li>• Servir de modèle pour le comportement attendu</li> <li>• Faire des excuses écrites</li> <li>• Aider un pair</li> <li>• Aider un adulte</li> <li>• Nettoyer ou réparer ce qui a été endommagé</li> <li>• Trouver une solution ou une alternative au geste posé</li> <li>• Lire à un autre élève une histoire qui est en lien avec le geste posé</li> <li>• Faire un travail en lien avec le geste posé</li> <li>• Faire la promotion dans l'école de la règle enfreinte</li> <li>• Collaborer avec le parent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement verbal</li> <li>• Avertissement écrit</li> <li>• Remplir une fiche de réflexion</li> <li>• Collaborer avec le parent</li> <li>• Perdre un privilège</li> <li>• Être retiré</li> <li>• Reprendre un travail à l'école ou à la maison</li> <li>• Reprendre du temps à l'école</li> <li>• Suspension à l'interne</li> <li>• Suspension à l'externe</li> <li>• Interdiction de contact</li> <li>• Déplacements supervisés</li> </ul>

# **Informations générales**

## **Fréquentation scolaire**

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire.

Au préscolaire, dès que votre enfant est inscrit dans une école, **la fréquentation est obligatoire**. Vous devez également respecter les heures établies par l'école.

Lors d'absence pour motif de loisirs (exemple : voyage, tournoi de hockey, etc.), l'école comme les enseignants **n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent**. De plus, en période d'examen, il n'y aura pas de reprise au retour de l'élève si l'évaluation était déjà prévue.

Une absence lors des évaluations de MEES en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année entraîne automatiquement un 0. Vous recevrez les dates et les consignes pour les épreuves ministérielles en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année dès que nous aurons l'information.

## **PONCTUALITÉ**

Les parents doivent veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure à l'école le matin, **soit à 7h55**. Les absences ou les retards répétés d'un enfant seront signalés aux parents qui devront prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. **L'enfant qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat avec son parent avant de se diriger en classe ou rejoindre son groupe.**

**Si votre enfant ne fréquente pas le service de garde le matin et le midi, il est permis de se présenter sur la cour à compter de 7h45 (le service de garde ferme à 7h45) le matin et 12h40 en après-midi.**

## **MOTIVATION DES ABSENCES, RETARD OU DÉPART HÂTIF EN CLASSE**

### **VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PORTAIL**

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile **absences**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste. Lien pour l'application **MParent** : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à [rosevents@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:rosevents@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel : [service-garde.rose-des-vents@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.rose-des-vents@cssdn.gouv.qc.ca) ou par téléphone **418-839-0098 poste 1**.

## **PARENT QUI VIENT CHERCHER SON ENFANT SUR LES HEURES DE CLASSE**

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant, il doit se présenter à la porte principale. L'enfant est alors informé et se dirige vers le secrétariat avant d'aller rejoindre le parent.

## **STATIONNEMENT, CIRCULATION ET SÉCURITÉ**

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est **interdit** d'utiliser le stationnement du personnel sur le côté de l'école pour venir reconduire votre enfant. Il est d'ailleurs interdit aux élèves de passer par le stationnement pour venir à l'école.

Lorsque vous êtes en voiture, nous vous recommandons d'utiliser le stationnement de la bibliothèque accessible par la rue de la Citronnelle. Il est possible de l'utiliser comme un débarcadère le matin.

## **CIRCULATION DANS L'ÉCOLE**

Il est interdit aux adultes ne travaillant pas à l'école de circuler sur les deux étages de l'école. Lorsque vous avez un rendez-vous ou que vous venez chercher ou reconduire votre enfant en dehors des heures régulières d'arrivée et départ, vous devez vous présenter au secrétariat.

## **VOUVOIEMENT**

Le vouvoiement est en vigueur à l'école de La Rose-des-Vents depuis plusieurs années et mais il est maintenant exigé dans les écoles. Les élèves doivent s'adresser aux membres du personnel en utilisant madame ou monsieur suivi de leur nom ou leur prénom et en vouvoyant.

## **CASIERS DE L'ÉLÈVE**

Les casiers des élèves sont la propriété de l'école et peuvent être vérifiés en tout temps.

## **OBJETS PERSONNELS**

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, cartes d'échange, cellulaire, petites voitures) sauf pour des activités pédagogiques autorisées. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des pertes, des bris ou des vols.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

Je porte une tenue vestimentaire décente et adéquate selon la saison. Pendant la saison hivernale, les bottes et les vêtements d'hiver sont obligatoires.

- Les gilets trop courts (au-dessus du nombril) sont interdits, de même que les pantalons portés en bas des hanches.
- Je ne porte aucun vêtement ou accessoire associé à la violence. Cela inclut les chandails à

capuchon qui se referment sur le visage.

- Je dois posséder deux paires de chaussures : l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.
- Les sandales de plage (gougoune) sont interdites pour des raisons de sécurité.
- Si je porte une mini-jupe, je dois porter un cuissard en dessous. De même, je m'assure d'avoir une petite veste si je porte une camisole à bretelles étroites.

## **MÉDIAS SOCIAUX ET NAVIGATION SUR INTERNET**

L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école. Si j'utilise les réseaux sociaux ou navigue sur Internet, je dois être respectueux dans mes écrits et je ne publie pas les textes ou les photos de quelqu'un sans avoir eu son autorisation.

## **MATÉRIEL MIS À LA DISPOSITION DES ÉLÈVES**

Les élèves sont responsables du matériel que l'école met à leur disposition : manuels scolaires, dictionnaires, livres de bibliothèque, etc.

Ils devront rembourser les coûts de remplacement ou de réparation du matériel perdu ou brisé. La direction informera les parents par écrit des pertes ou des bris causés et des coûts de remplacement.

## **PLANCHE ET SOULIERS À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES**

L'usage de la planche à roulettes, des patins à roues alignées de même que de la trottinette est interdit sur le terrain de l'école et dans l'école.

## **BICYCLETTE**

### **CONDITIONS D'UTILISATION DE SA BICYCLETTE À L'ÉCOLE**

- Respecter les éléments de sécurité lors de la randonnée vers l'école ou le retour à la maison
- Port obligatoire du casque de sécurité
- Attacher sa bicyclette avec un bon cadenas
- Ne pas circuler sur le stationnement et la cour avec sa bicyclette

Enfin, l'élève qui apporte sa bicyclette à l'école le fait à ses propres risques. Nous ne nous rendons pas responsables des bris ou des vols qui peuvent survenir. Aussi, le non-respect des conditions mentionnées peut entraîner la perte du privilège de venir à l'école à bicyclette.

**Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2025-2026 !**

# 1. Collations :

Par mesure de prévention pour les élèves aux prises avec des allergies, tous les aliments à base de noix, d'amandes ou d'arachides sont proscrits. Les gommes et les friandises ne sont pas permises. (Voir politique sur page suivante)

## Politique alimentaire



### Une collation, c'est quoi exactement?

Une dose d'énergie entre les repas. Les enfants grandissent, bougent et apprennent, ce qui demande beaucoup d'énergie. Également, le nombre d'heures passées en milieu scolaire signifie qu'une certaine quantité d'aliments doit y être consommée. Ils ont de grands besoins, mais un petit estomac. Les collations leur offrent plusieurs occasions de manger.



En tant que milieu éducatif, nous prônons l'adoption d'une bonne hygiène de vie, ce qui inclut les saines habitudes alimentaires.



Quelques idées de collations nourrissantes et **permises**

- Fruits frais
- Compote de fruits
- Crudités et humus
- Barres tendres ou muffins maison
- Yogourt (à boire, tube, contenant)
- Smoothie
- Pois chiches rôtis
- Œuf cuit dur
- Craquelins et fromage
- Céréales sèches peu sucrées

Ce type d'aliments est considéré comme un dessert. Ils seront autorisés seulement dans la boîte à lunch du midi ou pour des occasions spéciales:

- Barres tendres enrobées de chocolat
- Biscuit ou galette de type Patte d'ours ou Oreo
- Pouding chocolat, caramel ou vanille et Jello
- Friandises de type Fruit-o-long
- Gâteaux commerciaux de type Vachon



Pour la sécurité de nos élèves allergiques



# FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca);
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

## PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

### LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

### PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.

C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.

- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

### NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



## UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.

Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec



JUILLET 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2026						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2026						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

- Journées pédagogiques
- 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
- Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 13 février, 27 mars, 7 avril
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant

**Début des cours pour les élèves : 27 août 2025**  
**Fin des cours pour les élèves : 22 juin 2026**

**180 jours d'enseignement**